



Groupe Colabor inc.

**États financiers consolidés
aux 31 décembre 2010 et 2009**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Résultats et résultat étendu consolidés	4
Bénéfices non répartis consolidés (déficit consolidé)	5
Surplus d'apport consolidé	5
Flux de trésorerie consolidés	6
Bilans consolidés	7
Notes complémentaires	8 - 36



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de
Groupe Colabor inc.

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 878-2691
Télécopieur : 514 878-2127
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Groupe Colabor inc., qui comprennent les bilans consolidés aux 31 décembre 2010 et 2009 et les états consolidés des résultats et résultat étendu, des bénéfices non répartis (déficit), du surplus d'apport et des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Groupe Colabor inc. aux 31 décembre 2010 et 2009 ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

/S/ Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. ¹

Montréal
Le 7 mars 2011

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 21290

Groupe Colabor inc.

Résultats et résultat étendu consolidés

des exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(en milliers de dollars, sauf le bénéfice par action)

	2010	2009
	\$	\$
Ventes	<u>1 051 960</u>	<u>1 182 481</u>
Bénéfice avant les postes suivants	37 416	42 800
Frais non liés aux opérations courantes (note 7)	911	2 541
	<u>36 505</u>	<u>40 259</u>
Frais financiers	6 178	6 265
Amortissement des immobilisations	3 987	3 864
Amortissement des actifs incorporels	9 758	9 450
	<u>19 923</u>	<u>19 579</u>
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et participation sans contrôle	<u>16 582</u>	<u>20 680</u>
Impôts sur les bénéfices (notes 5 et 9)		
Exigibles (recouvrables)		(1 642)
Futurs	350	1 650
	<u>350</u>	<u>8</u>
Bénéfice avant participation sans contrôle	<u>16 232</u>	<u>20 672</u>
Participation sans contrôle (note 19)		4 001
Bénéfice net et résultat étendu	<u><u>16 232</u></u>	<u><u>16 671</u></u>
Bénéfice par action (note 29)		
De base	<u>0,76</u>	<u>1,03</u>
Dilué	<u>0,76</u>	<u>0,94</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés et les notes 8 et 12 fournissent d'autres informations sur les résultats consolidés.

Groupe Colabor inc.**Bénéfices non répartis consolidés (déficit consolidé)****Surplus d'apport consolidé**

des exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(en milliers de dollars)

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
<i>BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS (DÉFICIT CONSOLIDÉ)</i>		
Bénéfices non répartis (déficit) au début	1 549	(17 236)
Bénéfice net	<u>16 232</u>	<u>16 671</u>
	17 781	(565)
Dividendes déclarés	(24 000)	(7 453)
Distributions déclarées aux porteurs de parts		(10 160)
Diminution du capital déclaré des actions de la Société sans paiement aux actionnaires de la Société (note 20)		<u>19 727</u>
Bénéfices non répartis (déficit) à la fin	<u>(6 219)</u>	<u>1 549</u>
<i>SURPLUS D'APPORT CONSOLIDÉ</i>		
Solde au début	447	349
Coûts liés à la rémunération à base d'actions (note 20)	596	514
Acquisition d'actions / de parts par les participants au régime d'intéressement à long terme (note 20)	<u>(530)</u>	<u>(416)</u>
Solde à la fin	<u>513</u>	<u>447</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe Colabor inc.

Flux de trésorerie consolidés

des exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009
(en milliers de dollars)

	2010	2009
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	16 232	16 671
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	3 987	3 864
Amortissement des actifs incorporels	9 758	9 450
Amortissement des frais de financement reportés	121	121
Participation sans contrôle		4 001
Impôts futurs	350	1 650
Coûts liés à la rémunération à base d'actions	596	514
Portion hors caisse des intérêts effectifs sur les débetures	1 034	1 000
	<u>32 078</u>	<u>37 271</u>
Variations d'éléments du fonds de roulement (note 10)	2 722	(17 366)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>34 800</u>	<u>19 905</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'entreprise (note 4)	(22 335)	
Opération avec ConjuChem (note 5)		(5 000)
Remboursement de soldes de prix d'achat		(6 515)
Immobilisations	(2 241)	(2 670)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(24 576)</u>	<u>(14 185)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt bancaire	(24 990)	1 834
Émission de débetures convertibles (note 3)	47 500	
Dividendes versés	(25 249)	
Distributions versées aux porteurs de parts		(11 467)
Distributions versées aux porteurs de parts de Colabor SC échangeables		(4 004)
Remboursement de la dette à long terme	(850)	(706)
Achat d'actions / de parts détenues par la Société au titre des régimes de rémunération à base d'actions (note 20)	(218)	(789)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(3 807)</u>	<u>(15 132)</u>
Variation nette du découvert bancaire	6 417	(9 412)
Découvert bancaire au début	<u>(17 126)</u>	<u>(7 714)</u>
Découvert bancaire à la fin	<u>(10 709)</u>	<u>(17 126)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe Colabor inc.**Bilans consolidés**

aux 31 décembre 2010 et 2009
(en milliers de dollars)

	2010	2009
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Débiteurs (note 11)	82 540	75 438
Impôts sur les bénéfiques à recevoir	2 694	685
Stock (note 12)	69 669	71 909
Frais payés d'avance	1 484	1 500
Impôts futurs (note 9)	7 928	8 540
	<u>164 315</u>	<u>158 072</u>
Frais de financement reportés	37	158
Placement en actions dans Investissements Colabor inc., au coût (note 22)	8 569	6 159
Immobilisations (note 13)	13 651	13 835
Actifs incorporels (note 14)	134 264	133 869
Écarts d'acquisition	78 928	72 317
Impôts futurs (note 9)		1 802
	<u>399 764</u>	<u>386 212</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Découvert bancaire	10 709	17 126
Comptes fournisseurs et charges à payer	69 365	65 762
Dividendes à payer	6 204	7 453
Remises sur ventes à payer	14 283	13 808
Soldes de prix d'achat à payer (note 15)	13 236	10 081
Revenus reportés	491	961
Crédit reporté (notes 5 et 9)	7 110	7 290
Emprunt bancaire (note 16)	24 345	
Débentures (note 18)	13 905	
Versements sur la dette à long terme	307	636
	<u>159 955</u>	<u>123 117</u>
Emprunt bancaire (note 16)		49 335
Soldes de prix d'achat à payer (note 15)	1 143	
Dette à long terme (note 17)		307
Débentures (notes 3 et 18)	45 500	46 711
Passif au titre des prestations d'avantages sociaux constituées (note 26)	526	787
Crédit reporté (notes 5 et 9)	14 197	19 875
Impôts futurs (note 9)	3 913	
	<u>225 234</u>	<u>240 132</u>
AVOIR DES ACTIONNAIRES		
Capital-actions (note 20)	178 124	143 018
Option de conversion des débentures	3 048	2 314
Surplus d'apport	513	447
Actions détenues au titre des régimes de rémunération à base d'actions (note 20)	(936)	(1 248)
Bénéfices non répartis (déficit)	(6 219)	1 549
	<u>174 530</u>	<u>146 080</u>
	<u>399 764</u>	<u>386 212</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil,

/S/ Robert Panet-Raymond
Administrateur

/S/ Jacques Landreville
Administrateur

Groupe Colabor inc.

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2010 et 2009

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par action.)

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Groupe Colabor inc. est constitué en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Groupe Colabor inc. et ses filiales (ci-après la « Société ») font la distribution et la commercialisation de produits alimentaires et de produits liés à l'alimentation au Canada.

Le 25 août 2009, le Fonds de revenu Colabor (ci-après le « Fonds ») a conclu une opération avec Biotechnologies ConjuChem inc. (ci-après « ConjuChem »), à l'issue de laquelle le Fonds, qui était auparavant une fiducie de revenu cotée en Bourse, est devenu la Société, une société par actions cotée en Bourse. Par suite de cette opération, les porteurs de parts du Fonds sont devenus des actionnaires de la Société, sans autre modification importante aux activités d'exploitation.

2 - MODE DE PRÉSENTATION ET CONVERSION EN SOCIÉTÉ

Le 25 août 2009, le Fonds, jusqu'alors constitué en fiducie de revenu cotée en Bourse, est devenu une société cotée en Bourse par l'entremise d'un plan d'arrangement avec ConjuChem. Dans le cadre de la conversion en société, les porteurs de parts du Fonds ont échangé chacune de leurs parts contre une action de la Société. De plus, les porteurs de parts qui détenaient la participation sans contrôle ont converti leurs parts échangeables dans Colabor, société en commandite (ci-après « Colabor SC »), une filiale de la Société, en actions de la Société et, par ce fait, celle-ci a comptabilisé la valeur comptable de la participation sans contrôle au capital-actions. En raison de l'augmentation de la participation de la Société dans Colabor SC, des impôts futurs d'un montant de 2 759 000 \$ ont été présentés dans le capital-actions. Les frais liés à la restructuration et à la conversion en société totalisant 2 125 000 \$ ont été passés en charges et sont présentés dans les frais non liés aux opérations courantes.

Afin de comptabiliser sa conversion, la Société a appliqué le CPN-170, « Conversion d'une entité sans personnalité morale en personne morale ». Ainsi, la Société est considérée comme la continuation du Fonds et, par conséquent, ces états financiers consolidés suivent la méthode de la comptabilisation de la continuité des intérêts communs. Conformément à cette méthode de comptabilisation, les transferts d'actifs, de passifs et de capitaux propres du Fonds à la Société au moment de la conclusion de son opération avec ConjuChem ont été comptabilisés à leur valeur comptable nette. En raison de l'application de la méthode de comptabilisation de la continuité des intérêts communs, certains termes, comme « Société » et « Fonds », « actionnaires » et « porteurs de parts », ou « dividendes » et « distributions », peuvent être employés pour décrire les activités tout au long de ces états financiers consolidés selon que les opérations ont eu lieu avant ou après la conversion.

3 - ÉMISSION DE DÉBENTURES CONVERTIBLES

Le 27 avril 2010, la Société a émis des débentures subordonnées non garanties totalisant 50 000 000 \$. Après la rémunération des preneurs fermes de 2 000 000 \$ et le paiement d'autres frais de 500 000 \$, le produit net revenant à la Société s'est chiffré à 47 500 000 \$ (note 18).

La Société a affecté le produit net du placement à l'amélioration de sa marge de manœuvre financière par la réduction de son emprunt bancaire.

Groupe Colabor inc.

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2010 et 2009

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par action.)

4 - ACQUISITION D'ENTREPRISE

Le 21 septembre 2010, la Société a acquis la quasi-totalité de l'actif net de RTD Distributions Ltée, une société exerçant ses activités dans le secteur de la distribution aux entreprises de services alimentaires. Les résultats d'exploitation sont consolidés à l'état des résultats depuis la date d'acquisition. Ces actifs incluent aussi la totalité des actions en circulation de Transport Paul-Émile Dubé Ltée ainsi qu'une participation de 3,85 % dans Investissements Colabor inc.

Incluant des coûts directs d'acquisition de 505 000 \$, la répartition préliminaire du prix d'achat a été déterminée comme suit :

	\$
Comptes clients	10 137
Stock	4 800
Frais payés d'avance	934
Immobilisations	1 562
Placement en actions dans Investissements Colabor inc.	2 410
Relations clients	10 153
Écart d'acquisition	6 611
Comptes fournisseurs et charges à payer	(9 567)
Impôts sur les bénéfices à payer	(74)
Dette à long terme	(214)
Impôts futurs	(119)
Prix d'achat	26 633
Soldes de prix d'achat à payer	(4 298)
Contrepartie payée en espèces	22 335

La répartition du prix d'acquisition n'a pas été finalisée. La direction termine actuellement son évaluation des actifs acquis et des passifs pris en charge.

La Société prévoit qu'un montant de 4 958 000 \$ relatif à l'écart d'acquisition sera déductible sur le plan fiscal.

5 - ACQUISITION D'ATTRIBUTS FISCAUX

En 2009, dans le cadre de la conversion du Fonds en Société, une contrepartie en espèces au montant de 5 000 000 \$ a été versée pour l'acquisition d'attributs fiscaux d'environ 184 374 000 \$ au fédéral (168 665 000 \$ au Québec) composés principalement de pertes autres qu'en capital. Sur ces attributs fiscaux, 141 138 000 \$ au fédéral (125 428 000 \$ au Québec) ont été reconnus et un actif d'impôts futurs sous-jacent a été comptabilisé.

Groupe Colabor inc.

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2010 et 2009

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par action.)

5 - ACQUISITION D'ATTRIBUTS FISCAUX (suite)

À la date de la transaction, la Société est réputée avoir acquis les comptes fiscaux de ConjuChem et a comptabilisé comme suit la contrepartie versée, conformément au CPN-110, « Comptabilisation des économies d'impôts futurs acquises dans le cadre de certaines opérations d'acquisitions qui ne constituent pas des regroupements d'entreprises » :

	\$
Actif d'impôts futurs	38 846
Crédit reporté	(33 846)
Contrepartie en espèces	5 000

L'amortissement du crédit reporté est imputé en réduction des impôts sur les bénéfices et est calculé proportionnellement à l'utilisation des comptes fiscaux correspondants.

6 - CONVENTIONS COMPTABLES

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de la Société doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Les estimations importantes de ces états financiers consolidés consistent notamment à évaluer les débiteurs, le stock, les actifs à long terme, les écarts d'acquisition, les impôts sur les bénéfices, le coût des régimes de rémunération à base d'actions ainsi que certaines hypothèses actuarielles et économiques utilisées afin de déterminer le coût des régimes de retraite et les obligations au titre des prestations d'avantages sociaux constitués. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Principes de consolidation

Ces états financiers incluent les comptes de la Société et de ses filiales.

Constatation des revenus

La Société constate ses revenus à la livraison de la marchandise, déduction faite des remises sur ventes, lorsque la vente est acceptée par le client, que le prix est déterminé et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Évaluation du stock

Le stock est évalué au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Groupe Colabor inc.

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2010 et 2009

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par action.)

6 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Remises des fournisseurs

La Société comptabilise une contrepartie en espèces reçue de fournisseurs en réduction du prix des biens des fournisseurs et réduit le coût des marchandises vendues et du stock connexe figurant dans les états des résultats consolidés et les bilans consolidés. Certaines exceptions s'appliquent quand la contrepartie en espèces reçue constitue un remboursement des frais de vente supplémentaires engagés par le revendeur, auquel cas la remise est constatée à titre de réduction des charges d'exploitation.

Amortissements

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes, le taux annuel et les périodes qui suivent :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux et périodes</u>
Immeuble	Linéaire	20 ans
Mobilier, équipement et véhicules des entrepôts	Dégressif	20 %
Véhicules routiers	Linéaire	7 ans
Matériel informatique et logiciels	Linéaire	4 ans
Logiciels de distribution	Linéaire	5 et 7 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée des baux de 10 à 20 ans

Les relations clients sont amorties linéairement sur leur durée de vie prévue, soit de 3 à 20 ans.

Frais de financement reportés

Les frais de financement reportés ont trait à la facilité de crédit et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du financement, soit trois ans.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations et les relations clients sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable si elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. Dans un tel cas, une perte de valeur doit être constatée et correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur.

Groupe Colabor inc.

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2010 et 2009

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par action.)

6 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Marques de commerce

Les marques de commerce ne sont pas amorties. Elles sont soumises à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'elles ont subi une dépréciation. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la juste valeur des marques de commerce avec leur valeur comptable. Lorsque la valeur comptable excède la juste valeur, une perte de valeur est constatée pour un montant égal à l'excédent.

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du coût des acquisitions d'entreprises sur les montants nets des valeurs attribuées aux éléments de l'actif acquis et du passif pris en charge. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils sont soumis à des tests de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'ils ont subi une dépréciation. Les écarts d'acquisition sont rattachés à une unité d'exploitation et toute dépréciation possible des écarts d'acquisition est détectée en comparant la valeur comptable d'une unité d'exploitation à sa juste valeur. Si une dépréciation possible est identifiée, celle-ci est quantifiée en comparant la valeur comptable de l'écart d'acquisition à sa juste valeur. La juste valeur d'une unité d'exploitation est calculée en fonction des flux de trésorerie actualisés.

Impôts sur les bénéfices

La Société utilise la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, et ils sont mesurés en appliquant, à la date des états financiers, les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber. Les actifs d'impôts futurs sont comptabilisés lorsqu'il est plus probable qu'improbable que ces actifs se réalisent.

Débetures

Les composantes des débetures qui sont convertibles ont été présentées séparément à titre de passif et de composante de l'avoir des actionnaires. La valeur de la composante passif des débetures a été établie, au moment de son émission, en actualisant les obligations futures en matière d'intérêts ainsi que le capital dû à l'échéance à un taux d'actualisation qui représente le taux d'intérêt créditeur estimatif dont la société pourrait se prévaloir pour des débetures similaires sans droit de conversion. La partie résiduelle du produit brut tiré de l'émission de ces débetures est présentée à titre d'option de conversion des débetures dans l'avoir des actionnaires.

La composante de l'avoir des actionnaires représente la juste valeur du droit de conversion accordé au porteur, lequel demeure un montant fixe pendant toute la durée des débetures convertibles connexes. Les frais d'émission des débetures convertibles sont imputés aux deux composantes en fonction de la juste valeur proportionnelle.

Groupe Colabor inc.

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2010 et 2009

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par action.)

6 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

La composante passif présentée au bilan augmente sur la durée des débetures jusqu'à atteindre la valeur nominale totale des débetures en circulation à l'échéance. La différence, soit l'accroissement des débetures convertibles, est présentée à titre de dépenses d'intérêts effectifs sur les débetures. Par conséquent, les intérêts débiteurs reflètent le taux effectif de la composante passif des débetures convertibles.

Lorsque les porteurs font la conversion des débetures convertibles en actions ordinaires, les deux composantes mentionnées ci-dessus sont transférées au capital-actions.

Instruments financiers

La Société enregistre initialement tous ses instruments financiers au bilan à leur juste valeur. Après leur évaluation initiale, la Société mesure tous ses instruments financiers à leur juste valeur, sauf pour les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les autres passifs financiers, lesquels doivent être comptabilisés à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. L'intérêt effectif relatif aux passifs financiers et le gain ou la perte provenant d'une variation de la juste valeur d'un actif ou passif financier classé comme étant détenu à des fins de transaction, sont inclus en résultat net pour la période à laquelle ils se rapportent. Si un actif financier est classé comme actif disponible à la vente, le gain ou la perte provenant d'une variation de la juste valeur est constaté au résultat étendu jusqu'à ce que l'actif financier soit décomptabilisé, moment où le gain ou la perte sera constaté au résultat net.

La Société a classé les débiteurs comme prêts et créances. Le placement en actions dans Investissements Colabor inc. a été classé comme actifs financiers disponibles à la vente et est comptabilisé au coût compte tenu du fait que ces actions n'ont pas de prix coté sur un marché actif. Le découvert bancaire, les comptes fournisseurs et charges à payer, les soldes de prix d'achat à payer, les dividendes à payer, les remises sur ventes à payer, l'emprunt bancaire, la dette à long terme et les débetures ont été classés comme autres passifs financiers. Les coûts de transaction associés aux passifs financiers considérés comme autres passifs financiers, à l'exception des frais de financement ayant trait à la facilité de crédit, sont portés en diminution de ces passifs et amortis au résultat net dans les frais financiers au moyen de la méthode de l'intérêt effectif.

Avantages sociaux futurs

La Société comptabilise ses obligations découlant du régime de retraite à prestations déterminées, de même que les coûts connexes, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime. À cette fin, la Société a adopté les conventions comptables suivantes :

- L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Cette évaluation comprend la meilleure estimation concernant l'évolution future des niveaux des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels;
- Pour les besoins du calcul du rendement prévu des actifs du régime, ces actifs sont évalués à leur juste valeur;

Groupe Colabor inc.

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2010 et 2009

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par action.)

6 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

- Le coût des services passés découlant des modifications apportées au régime est reporté et amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs à la date des modifications;
- Le gain actuariel (la perte actuarielle) résulte de l'écart entre le rendement à long terme réel des actifs du régime au cours d'une période et le rendement prévu pendant cette période, ou des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées. L'excédent du gain actuariel cumulé net (de la perte actuarielle cumulée nette) sur 10 % des obligations au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs du régime si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par le régime de retraite est 14 ans.

Pour les régimes collectifs auxquels la société contribue, la charge de retraite inscrite aux résultats correspond aux cotisations que la Société est tenue de verser en échange des services rendus par les employés.

Rémunération à base d'actions

– Régime d'intéressement à long terme

La Société offre un régime d'intéressement à long terme (RILT) à certains employés. La Société comptabilise, pendant la période d'acquisition des droits, une charge de rémunération établie en fonction de la juste valeur des actions à la date de leur attribution avec une augmentation correspondante du surplus d'apport.

Selon le RILT, les actions sont achetées sur le marché libre au nom des participants au régime et sont inscrites et imputées au coût en réduction des capitaux propres. Dans les cas où la juste valeur des actions à la date d'attribution est supérieure au prix d'acquisition payé par la Société, l'écart est inscrit à titre de surplus d'apport. Dans les cas où la juste valeur des actions à la date d'attribution est inférieure au prix d'acquisition payé par la Société, l'écart est inscrit en réduction des bénéfices non répartis.

– Régime d'options d'achat d'actions

La Société offre un régime d'options d'achat d'actions à certains dirigeants et employés de la Société. La Société comptabilise ses options émises selon la méthode de la juste valeur. Le coût de rémunération est évalué à la date d'attribution à la juste valeur des options et est constaté en charges sur la période de service concernée avec une augmentation correspondante du surplus d'apport. L'incidence de toute variation du nombre d'options être acquises est comptabilisée durant la période au cours de laquelle l'estimation est révisée. Toute contrepartie reçue des employés au moment de l'exercice des options ou de l'achat des actions est portée au compte de capital-actions, ainsi que le coût de rémunération correspondant constaté à titre de surplus d'apport.

Groupe Colabor inc.

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2010 et 2009

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par action.)

6 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

– Régime d'actions liées au rendement

La Société offre un régime d'actions liées au rendement (ALR) à certains dirigeants et employés de la société. Le coût de rémunération est évalué à la juste valeur des actions à la date d'attribution et est constaté linéairement en charges sur la période de service concernée avec une augmentation correspondante du surplus d'apport. La Société comptabilise la dépense liée à ce régime en fonction de l'atteinte prévue des cibles de rendement. L'incidence de toute variation du nombre d'ALR à acquérir est comptabilisée durant la période au cours de laquelle l'estimation est révisée.

Selon le régime d'ALR, les actions sont achetées sur le marché libre au nom des participants au régime et sont inscrites et imputées au coût en réduction des capitaux propres. Dans les cas où la juste valeur des actions à la date d'attribution est supérieure au prix d'acquisition payé par la Société, l'écart est inscrit à titre de surplus d'apport. Dans les cas où la juste valeur des actions à la date d'attribution est inférieure au prix d'acquisition payé par la Société, l'écart est inscrit en réduction des bénéfices non répartis.

– Régime d'actionnariat à l'intention des employés

La Société a établi un régime d'actionnariat à l'intention des employés. En vertu de ce régime, la Société verse, en contrepartie des montants versés par les employés, des cotisations établies selon des pourcentages prévus au régime. Ces cotisations sont constatées en charges au moment où les employés s'engagent à verser leur contrepartie.

– Régime d'unités d'actions à l'intention des administrateurs

Les membres du conseil d'administration de la Société peuvent choisir de recevoir, en tout ou en partie, leurs honoraires annuels sous forme d'unités d'actions différées (UAD). Le passif au titre de la rémunération sous forme d'UAD est évalué à chaque date de clôture selon le nombre d'unités d'actions en circulation et selon le cours de l'action ordinaire de la Société. Les variations du passif sont comptabilisées comme une charge de rémunération et le passif est présenté dans les comptes fournisseurs et charges à payer.

Bénéfice par action et informations sur le nombre d'actions

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net disponible pour les porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le bénéfice dilué par action est calculé en tenant compte de la dilution qui pourrait survenir si les titres ou autres contrats visant à émettre des actions ordinaires étaient exercés ou convertis en actions ordinaires au début de la période ou à la date de leur émission, si elle est postérieure. La méthode du rachat d'actions est utilisée pour déterminer l'effet de dilution des options d'achat d'actions, des octrois d'actions du RILT et du régime d'ALR. Cette méthode suppose que le produit découlant de l'exercice des options d'achat d'actions sert à racheter les actions ordinaires à leur cours moyen pendant la période. En ce qui concerne le RILT et le régime d'ALR, cette méthode suppose que le coût de rémunération non encore constaté sert à racheter des actions à leur moyen pendant la période. La méthode de la conversion hypothétique est utilisée pour la conversion des débetures.

Groupe Colabor inc.

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2010 et 2009

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par action.)

7 - FRAIS NON LIÉS AUX OPÉRATIONS COURANTES

	2010	2009
	\$	\$
Coûts directs liés à des acquisitions d'entreprises qui n'ont pas été conclues	274	
Coûts directs liés à la conversion des états financiers aux normes internationales de présentation de l'information financière (« IFRS »)	137	
Allocation spéciale à un membre de la direction	500	
Frais liés à la restructuration et à la conversion en société (note 2)		2 125
Primes de départ liées à une restructuration à la suite de la perte d'un client important		416
	<u>911</u>	<u>2 541</u>

8 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

	2010	2009
	\$	\$
Autres passifs financiers		
Intérêts sur l'emprunt bancaire	832	1 487
Intérêts sur la dette à long terme	15	37
Intérêts effectifs sur les débentures	5 040	4 434
	<u>5 887</u>	<u>5 958</u>
Amortissement des frais de financement reportés	<u>121</u>	<u>121</u>

9 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La différence entre le taux effectif des impôts sur les bénéfices et les taux réglementaires des impôts sur les bénéfices au Canada résulte des éléments suivants :

	2010	2009
	%	%
Taux d'imposition combiné fédéral et provinciaux	30,46	32,05
Crédit reporté	(35,33)	(32,31)
Participation sans contrôle		(6,81)
Modifications des taux d'imposition	3,13	3,35
Éléments non déductibles fiscalement	3,82	4,37
Autres	0,03	(0,61)
	<u>2,11</u>	<u>0,04</u>

Groupe Colabor inc.

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2010 et 2009

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par action.)

9 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (suite)

Les impôts futurs proviennent des écarts entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments suivants :

	2010	2009
	\$	\$
Actif à court terme		
Pertes autres qu'en capital reportées	7 928	8 540
Actif (passif) à long terme		
Pertes autres qu'en capital reportées	14 067	18 755
Immobilisations	(696)	(1 002)
Actifs incorporels	(12 749)	(14 217)
Placement en actions dans Investissements Colabor inc.	(1 576)	(1 592)
Écarts d'acquisition	(3 498)	(3 413)
Frais relatifs à l'émission de parts et de débentures	572	1 206
Autres	(33)	2 065
	<u>(3 913)</u>	<u>1 802</u>

Au 31 décembre 2010, la Société avait des pertes autres qu'en capital reportées et non comptabilisées dans les impôts futurs pouvant servir à réduire le bénéfice imposable des exercices futurs d'un montant de 43 236 000 \$ et venant à échéance en 2025.

Le crédit reporté établi à la suite de la conversion du Fonds en Société, tel qu'il est présenté à la note 5, a varié de la façon suivante :

	\$
Solde établi lors de la conversion	33 846
Amortissement du crédit reporté en 2009	6 681
Solde au 31 décembre 2009	<u>27 165</u>
Amortissement du crédit reporté en 2010	5 858
Solde au 31 décembre 2010	21 307
Portion présentée à court terme	<u>7 110</u>
Portion présentée à long terme	<u>14 197</u>

Groupe Colabor inc.

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2010 et 2009

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par action.)

10 - INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Variations d'élément du fonds de roulement entre les deux fins d'exercices ou depuis les acquisitions d'entreprises, le cas échéant :

	2010	2009
	\$	\$
Débiteurs	3 035	5 366
Impôts sur les bénéfices à recevoir	(2 083)	(685)
Stock	7 040	1 324
Frais payés d'avance	950	164
Comptes fournisseurs et charges à payer	(5 964)	(20 183)
Impôts sur les bénéfices à payer		(1 855)
Remises sur ventes à payer	475	(1 358)
Revenus reportés	(470)	(154)
Passif au titre des prestations d'avantages sociaux constituées	(261)	15
	<u>2 722</u>	<u>(17 366)</u>

Les flux de trésorerie se rapportant aux intérêts versés s'élèvent à 4 442 000 \$ (4 971 000 \$ en 2009) et ceux relatifs aux impôts versés sont de 2 083 000 \$ (898 000 \$ en 2009).

11 - DÉBITEURS

	2010	2009
	\$	\$
Comptes clients (a)		
Clients contrôlés par des administrateurs	459	664
Autres	63 890	58 950
	<u>64 349</u>	<u>59 614</u>
Remises des fournisseurs à recevoir	16 332	15 722
Autres	1 859	102
	<u>82 540</u>	<u>75 438</u>

(a) Un client représente 21 % du total des comptes clients en 2010, tandis qu'il en représentait 22 % en 2009.

12 - STOCK

Un montant de stock de 931 008 000 \$ a été passé en charges dans les résultats consolidés (1 051 956 000 \$ en 2009).

Groupe Colabor inc.

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2010 et 2009

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par action.)

13 - IMMOBILISATIONS

	2010		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Terrain	63		63
Immeuble	92	85	7
Mobilier	772	416	356
Équipement et véhicules des entrepôts	8 774	4 494	4 280
Véhicules routiers	4 594	2 300	2 294
Matériel informatique et logiciels	3 292	1 665	1 627
Logiciels de distribution	4 773	2 042	2 731
Améliorations locatives	4 230	1 937	2 293
	<u>26 590</u>	<u>12 939</u>	<u>13 651</u>

	2009		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Terrain	63		63
Immeuble	92	64	28
Mobilier	844	433	411
Équipement et véhicules des entrepôts	8 339	4 120	4 219
Véhicules routiers	4 387	2 107	2 280
Matériel informatique et logiciels	3 105	1 599	1 506
Logiciels de distribution	3 879	1 400	2 479
Améliorations locatives	4 159	1 310	2 849
	<u>24 868</u>	<u>11 033</u>	<u>13 835</u>

14 - ACTIFS INCORPORELS

	2010		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Relations clients	146 193	39 784	106 409
Marques de commerce	27 855		27 855
	<u>174 048</u>	<u>39 784</u>	<u>134 264</u>

	2009		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Relations clients	136 040	30 026	106 014
Marques de commerce	27 855		27 855
	<u>163 895</u>	<u>30 026</u>	<u>133 869</u>

Groupe Colabor inc.

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2010 et 2009

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par action.)

15 - SOLDES DE PRIX D'ACHAT À PAYER

Les soldes de prix d'achat à payer se rapportent à des acquisitions d'entreprises.

	2010	2009
	\$	\$
Sans intérêt	6 331	6 331
Portant intérêt à 4,5 %	3 750	3 750
Portant intérêt au taux de base moins 1 % (2 % au 31 décembre 2010)	4 298	
	<u>14 379</u>	<u>10 081</u>
Versements exigibles à court terme	<u>13 236</u>	<u>10 081</u>
Versement exigible en 2012	<u>1 143</u>	<u>—</u>

16 - FACILITÉ DE CRÉDIT

Aux 31 décembre 2010 et 2009, la facilité de crédit est de l'ordre de 100 000 000 \$. Elle est garantie par une hypothèque de premier rang sur les actifs de la Société.

Aux 31 décembre 2010 et 2009, une lettre de garantie, d'un montant de 2 028 000 \$, est utilisée relativement à un engagement décrit à la note 27.

La facilité de crédit porte intérêt au taux préférentiel (soit 3 %) au 31 décembre 2010 et au taux préférentiel plus 0,25 % au 31 décembre 2009 (soit 2,5 %). La Société doit respecter certains ratios financiers et ces ratios ont un impact sur le taux d'intérêt des facilités de crédit. Aux 31 décembre 2010 et 2009, elle respecte ces ratios.

Au 31 décembre 2010, l'emprunt bancaire est présenté à court terme car la Société n'avait pas renouvelé l'entente existante venant à échéance le 28 avril 2011. La Société est en discussion avec ses prêteurs afin d'augmenter ses facilités et la direction estime pouvoir les renouveler pour une période de cinq ans avant le 28 avril 2011.

Groupe Colabor inc.

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2010 et 2009

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par action.)

17 - DETTE À LONG TERME

	2010	2009
	\$	\$
Dettes, garanties par du mobilier, de l'équipement, des véhicules d'un entrepôt et un logiciel de distribution dont le coût non amorti est de 1 116 000 \$ en 2010 (1 396 000 \$ en 2009), taux de base de la banque moins 1,5 % (3,5 % au 31 décembre 2010; 2,75 % au 31 décembre 2009), échéant en juillet 2011 (a)	273	741
Dettes, garanties par des véhicules routiers dont le coût non amorti est de 87 000 \$ en 2010 (411 000 \$ en 2009), taux variant de 5 % à 5,25 %, échéant en mai 2011	34	202
	307	943
Versements exigibles à court terme	307	636
	—	307

(a) En vertu de la convention régissant cette dette, la Société doit maintenir un ratio financier. Aux 31 décembre 2010 et 2009, la Société respecte ce ratio.

18 - DÉBENTURES

Débentures convertibles, 7 %, échéant le 31 décembre 2011, émises le 4 janvier 2007

Les intérêts sont payables semestriellement. Le taux effectif des débentures est de 9,69 %. Après le 31 décembre 2010, les débentures pourront être rachetées par la Société, moyennant la remise d'un préavis, à un prix correspondant à leur capital majoré des intérêts courus et impayés. Les débentures sont subordonnées, non garanties et sont convertibles en actions au gré du porteur, à tout moment mais au plus tard à la fermeture des bureaux le jour qui précède immédiatement la date précisée par la Société pour le rachat des débentures, à un prix de conversion de 10,25 \$ l'action, ce qui correspond à un taux de conversion d'environ 97 561 actions pour 1 000 000 \$ de capital de débentures. Les porteurs qui convertissent leurs débentures recevront les intérêts courus et impayés sur celles-ci jusqu'à la date de conversion.

Groupe Colabor inc.

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2010 et 2009

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par action.)

18 - DÉBENTURES (suite)

	Valeur nominale \$	Valeur aux livres	
		Débitures \$	Option de conversion \$
Solde au 31 décembre 2008	49 070	45 725	2 315
Conversion en 1 463 actions durant l'exercice. La valeur comptable des débiteures converties et l'option de conversion s'y rattachant ont été comptabilisées au capital-actions.	(15)	(14)	(1)
Amortissement des coûts de transaction relatifs aux débiteures		1 000	
Solde au 31 décembre 2009	49 055	46 711	2 314
Conversion en 3 393 932 actions durant l'exercice. La valeur comptable des débiteures converties et l'option de conversion s'y rattachant ont été comptabilisées au capital-actions.	(34 788)	(33 465)	(1 641)
Amortissement des coûts de transaction relatifs aux débiteures		659	
Solde au 31 décembre 2010	14 267	13 905	673

Débiteures convertibles, 5,7 %, échéant le 30 avril 2017, émises le 27 avril 2010

Les intérêts sont payables semestriellement. Le taux effectif des débiteures est de 7,54 %. Les débiteures pourront être rachetées par la Société entre le 1^{er} mai 2015 et le 30 avril 2016, moyennant un préavis, à un prix correspondant à leur capital majoré des intérêts courus et impayés, à la condition que le cours du marché corresponde à au moins 125 % du prix de conversion. Après le 30 avril 2016, les débiteures pourront être rachetées par la Société, moyennant la remise d'un préavis, à un prix correspondant à leur capital majoré des intérêts courus et impayés. Les débiteures sont subordonnées, non garanties et convertibles en actions au gré du porteur, à tout moment mais au plus tard à la fermeture des bureaux le jour qui précède immédiatement la date précisée par la Société pour le rachat des débiteures, à un prix de conversion de 16,85 \$ l'action, ce qui correspond à un taux de conversion d'environ 59 347 actions pour 1 000 000 \$ de capital de débiteures. Les porteurs qui convertissent leurs débiteures recevront, le cas échéant, l'intérêt couru et impayé sur celles-ci pour la période allant de la dernière date de paiement de l'intérêt à la dernière date de référence, inclusivement, avant cette conversion aux fins d'établir le droit de recevoir des dividendes sur les actions ordinaires. Il est entendu que s'il n'y a pas de date de référence entre la dernière date de paiement de l'intérêt et la date de conversion, aucun intérêt ne sera versé pour cette période.

Groupe Colabor inc.

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2010 et 2009

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par action.)

18 - DÉBENTURES (suite)

	Valeur nominale \$	Valeur aux livres	
		Débitures \$	Option de conversion \$
Émission le 27 avril 2010 (note 3)	50 000	45 125	2 375
Amortissement des coûts de transaction relatifs aux débitures		375	
Solde au 31 décembre 2010	50 000	45 500	2 375

19 - PARTICIPATION SANS CONTRÔLE

La participation sans contrôle représentait les 5 087 439 parts de Colabor SC échangeables émises à Investissements Colabor inc. en 2005 lors du premier appel public à l'épargne du Fonds. Chaque part de Colabor SC échangeable donnait droit à une part spéciale comportant un droit de vote et pouvait être échangée au pair, en totalité ou en partie, contre des parts du Fonds.

Dans le cadre de la conversion du Fonds en Société, Investissements Colabor Inc. a converti ses parts échangeables dans Colabor SC en actions de la Société et, par ce fait, la Société a comptabilisé la valeur comptable de la participation sans contrôle au capital-actions. En raison de l'augmentation de la participation de la Société dans Colabor SC, des impôts futurs d'un montant de 2 759 000 \$ sont présentés au capital-actions.

	2009
	\$
Solde au début	29 713
Participation sans contrôle de l'exercice	4 001
Distributions déclarées aux porteurs de parts de Colabor SC échangeables	(3 548)
Dans le cadre de la conversion du Fonds en Société, les porteurs de parts sans contrôle ont échangé leurs parts échangeables dans Colabor SC en actions de la Société	(30 166)
Solde à la fin	-

20 - CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires, avec droit de vote et participantes

Nombre illimité d'actions privilégiées, pouvant être émises en séries, dont les privilèges, modalités, restrictions et conditions afférents à chaque série doivent être établis au moment de leur émission

Groupe Colabor inc.

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2010 et 2009

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par action.)

20 - CAPITAL-ACTIONS (suite)

Émis et payé

Variation du nombre d'actions/parts en circulation et leur valeur globale :

	Nombre de parts/actions	\$
Solde de parts en circulation au 31 décembre 2008	14 570 730	135 323
Conversion de débentures en 2009 (note 18)	1 463	15
Conversion du Fonds en Société le 25 août 2009 (note 2)		
Échange des parts contre des actions ordinaires		
Annulation des parts	(14 572 193)	(135 338)
Émission d'actions ordinaires	14 572 193	135 338
Échange des parts spéciales comportant un droit de vote et des parts échangeables de Colabor SC en actions ordinaires		
Échange des parts spéciales comportant un droit de vote	5 087 439	
Échange des parts échangeables de Colabor SC		30 166
Impôts futurs en raison de l'augmentation de la participation de la Société dans Colabor SC		(2 759)
Diminution du capital déclaré des actions de la Société sans paiement aux actionnaires de la Société en date du 12 septembre 2009		(19 727)
Solde des actions ordinaires en circulation au 31 décembre 2009	19 659 632	143 018
Conversion de débentures en 2010 (note 18)	3 393 932	35 106
Solde des actions ordinaires en circulation au 31 décembre 2010	<u>23 053 564</u>	<u>178 124</u>

Variation du nombre de parts spéciales comportant un droit de vote en circulation et leur valeur globale

	Nombre de parts spéciales	\$
Solde au 31 décembre 2008	5 087 439	
Échange des parts spéciales comportant un droit de vote en actions ordinaires dans le cadre de la conversion du Fonds en Société (note 2)	(5 087 439)	
Solde au 31 décembre 2009	<u>—</u>	<u>—</u>

Régime d'options d'achat d'actions

La Société a adopté un régime d'options d'achat d'actions (ci-après le « Régime d'Options ») autorisant le conseil d'administration de la Société à émettre des options d'achat d'actions permettant à ses administrateurs, dirigeants et employés d'acquérir des actions ordinaires de la Société. Le conseil d'administration de la Société a mis en place le régime en 2010.

Groupe Colabor inc.

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2010 et 2009

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par action.)

20 - CAPITAL-ACTIONS (suite)

Le nombre maximum d'actions ordinaires de la Société pouvant être émises aux termes d'options attribuées en vertu du Régime d'Options correspond à 10 % du nombre d'actions ordinaires en circulation de la Société au moment de l'attribution, et le nombre total d'actions ordinaires de la Société réservées aux fins d'attribution d'options à une même personne ne peut en aucun cas dépasser plus de 5 % des actions ordinaires de la Société. Étant donné que le Régime d'Options ne prévoit pas un nombre maximal fixe d'actions ordinaires de la Société pouvant être émises aux termes du Régime d'Options, les actionnaires de la Société devront l'approuver de nouveau tous les trois ans à compter de la date de l'assemblée annuelle de la Société.

Le prix auquel les actions ordinaires de la Société peuvent être souscrites aux termes d'une option attribuée en vertu du Régime d'Options correspond au cours du marché. Pour l'application du Régime d'Options, « cours du marché » s'entend de la moyenne pondérée du cours des actions ordinaires de la Société sur la période de cinq jours de séance à la bourse TSX qui précède la date d'attribution.

À moins que le conseil d'administration de la Société n'en décide autrement à la date d'attribution, une option deviendra acquise et pourra être levée par le participant admissible (un « titulaire d'options ») en quatre tranches égales au moment du premier, du deuxième, du troisième et du quatrième anniversaire de la date d'attribution. Le titulaire d'options peut alors lever une option acquise à tout moment avant le dixième anniversaire de la date d'attribution ou la date antérieure fixée par le conseil d'administration (la « date d'expiration ») et toutes les options non levées expireront ou deviendront caduques et nulles et sans effet après la date d'expiration.

Si le conseil d'administration de la Société donne son approbation, plutôt que de payer le prix de levée applicable, le titulaire d'options pourra choisir de recevoir un nombre d'actions ordinaires de la Société en soustrayant le prix d'exercice applicable du cours du marché des actions ordinaires de la Société à la date de levée, et en multipliant la différence par le nombre d'actions ordinaires de la Société à l'égard desquelles l'option a été levée et en divisant ce produit par ce cours du marché.

Dans le cadre du Régime d'Options, le 1^{er} mars 2010, le conseil d'administration de la Société a octroyé à des dirigeants de la Société 70 000 options à 11,49 \$ expirant le 1^{er} mars 2017. Le 30 avril 2010, 117 500 autres options à 12,10 \$ expirant le 30 avril 2017 ont été accordées à d'autres dirigeants. Au 31 décembre 2010, il y a 187 500 options d'achat d'actions en circulation et aucune ne peut être exercée.

La juste valeur des options octroyées au montant de 1,10 \$ par option a été estimée à la date d'attribution au moyen d'un modèle binomial en fonction des moyennes pondérées suivantes des hypothèses retenues pour les options octroyées au cours de la période :

Taux d'intérêt sans risque	2,85 %
Volatilité prévue de l'action	24 %
Dividende annuel prévu	1,08 \$
Durée prévue (en années)	5,5 années

Le coût de rémunération passé en charges dans le cadre du Régime d'Options est de 82 000 \$.

Groupe Colabor inc.

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2010 et 2009

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par action.)

20 - CAPITAL-ACTIONS (suite)

Régime d'intéressement à long terme

Aux termes du RILT du Fonds, établi le 28 juin 2005, des parts pouvaient être octroyées à certains employés du Fonds en fonction du rendement financier du Fonds par rapport à certains seuils de liquidités distribuables par part. Le Fonds ou un fiduciaire nommé pour l'administration du RILT acquéraient des parts sur le marché afin de les détenir jusqu'à ce que chaque participant en acquière la propriété. À la suite de la conversion du Fonds en Société, ces parts ont été converties en actions. Les participants au RILT ont le droit de recevoir les dividendes sur toutes les actions détenues pour leur compte avant la date d'acquisition applicable. Les actions non acquises détenues par le fiduciaire pour le compte d'un participant au RILT seront annulées si le participant démissionne pour tout motif autre que sa retraite ou est congédié pour un motif valable avant la date d'acquisition applicable. Dans ces cas, les actions feront l'objet d'une vente dont le produit sera remis à la Société. Les dividendes versés sur ces actions seront également remis à la Société. Le 25 août 2009, lors de la conversion du Fonds en Société, le RILT a cessé tout nouvel octroi.

Le 25 février 2009, selon les termes du RILT, 37 439 parts (dont le coût était de 416 000 \$) ont été libérées. Cette même journée, la Société a octroyé un montant de 789 000 \$ en vertu du RILT et 90 510 parts ont été acquises sur le marché à cet effet. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, le coût de rémunération passé en charges a été de 514 000 \$

Le 24 février 2010, selon les termes du RILT, 55 653 actions (dont le coût était de 530 000 \$) ont été libérées. De plus, durant l'exercice, la Société a vendu sur le marché 1 860 actions pour un total de 22 000 \$ à la suite du retrait d'un participant. Le 25 août 2009, lors de la conversion du Fonds en Société, le RILT a cessé tout nouvel octroi. Au 31 décembre 2010, il y a 30 172 actions non encore libérées dans le cadre du RILT.

Le coût de rémunération passé en charges dans le cadre du RILT est de 446 000 \$ (514 000 \$ en 2009).

Régime d'actions liées au rendement

Aux termes du régime d'ALR de la Société, établi le 28 avril 2010, des actions peuvent être octroyées à certains employés de la Société. Un fiduciaire, nommé pour l'administration du régime d'ALR, acquiert des actions sur le marché afin de les détenir jusqu'à ce que chaque participant en acquière la propriété. Les actions sont acquises après une durée maximale de trois ans, sur la base de cibles de rendement. À la date d'acquisition, les participants au régime d'ALR recevront les dividendes sur toutes les actions détenues pour leur compte entre la date d'octroi des actions et la date d'acquisition applicable. Les octrois d'actions non acquis par un participant seront annulés si le participant démissionne pour tout motif autre que sa retraite ou est congédié pour un motif valable avant la date d'acquisition applicable. Dans ces cas, les actions faisant l'objet des octrois annulés feront l'objet d'une vente dont le produit sera remis à la Société. Les dividendes versés sur ces actions seront également remis à la Société.

Groupe Colabor inc.

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2010 et 2009

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par action.)

20 - CAPITAL-ACTIONS (suite)

Le 28 avril 2010, la Société a octroyé 19 900 actions en vertu du régime d'ALR et, le 14 mai 2010, 19 900 actions ont été acquises sur le marché à cet effet pour 240 000 \$. Les ALR sont acquises après une durée maximale de trois ans sur la base de cibles d'augmentation du bénéfice par action avant impôt. Le nombre d'ALR acquises par les participants est déterminé en multipliant le nombre d'ALR octroyées par un facteur multiplicateur maximum de 1,5.

Le coût de rémunération passé en charges dans le cadre de ce régime est de 68 000 \$.

Régime d'unités d'actions à l'intention des administrateurs

Depuis le 28 avril 2010, la Société offre un régime d'UAD à ses administrateurs externes. En vertu de ce régime, les administrateurs peuvent choisir de recevoir sous forme d'UAD 50 %, 75 % ou 100 % des honoraires qui leur sont payables à l'égard de leurs fonctions d'administrateur. Lorsqu'un administrateur se prévaut de ce régime, la Société crédite le compte de l'administrateur d'un nombre d'unités égal au montant de rémunération différée, divisé par la moyenne du cours boursier de clôture des actions ordinaires pendant les cinq jours précédant immédiatement le dernier jour de chaque trimestre de la Société. Les UAD octroyées aux termes du régime d'UAD sont rachetables, et la valeur de celles-ci est payable seulement lorsque le porteur d'UAD a cessé d'être administrateur de la Société.

Dans le cadre de ce régime, aucune UAD n'a encore été octroyée.

Offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités

Le 25 octobre 2010, le conseil d'administration de la Société a autorisé un programme d'offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités en vue de racheter pour annulation, jusqu'au 27 octobre 2011, jusqu'à concurrence de 500 000 actions ordinaires, représentant environ 2,9 % des actions ordinaires en circulation. En vertu de cette offre, les rachats s'effectueront au prix du marché.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010, la Société n'a procédé à aucun rachat d'actions.

21 - DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

La Société a conclu des contrats d'approvisionnement échéant entre 2012 et 2017 avec des clients. Les ventes à ces clients représentent 62 % des ventes de la Société en 2010 (55 % en 2009). Un de ces clients du Segment Distribution représente 21 % des ventes de la Société en 2010 (19 % en 2009).

Groupe Colabor inc.

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2010 et 2009

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par action.)

22 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

	2010	2009
	\$	\$
Opérations effectuées auprès de clients contrôlés par des administrateurs		
Ventes (a)	14 862	17 179
Opérations effectuées avec Investissements Colabor inc., une entité ayant une influence notable sur la Société (c)		
Résultats (a)		
Remises (b)	13 943	14 066
Frais de vente, de distribution et d'administration		
Loyer	2 028	2 028
Services informatiques	472	492
Bilans		
Placement en actions dans Investissements	8 569	6 159
Remises sur ventes à payer	13 663	13 086
Logiciels de distribution	659	962

- (a) Ces opérations, conclues dans le cours normal des affaires, sont comptabilisées à la valeur d'échange.
- (b) Les remises versées correspondent à 3 % des ventes effectuées aux clients privilégiés et aux actionnaires d'Investissements conformément aux différents contrats régissant les relations entre la Société et Investissements à la suite du premier appel public à l'épargne du Fonds en 2005.
- (c) Au 31 décembre 2010, la Société possède 15,62 % des actions en circulation de Investissements Colabor inc. (11,77 % en 2009). La variation entre les deux exercices provient de l'acquisition d'une entreprise (voir note 4).

23 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des débiteurs, du découvert bancaire, des comptes fournisseurs et charges à payer, des dividendes à payer et des remises sur ventes à payer est comparable à la valeur comptable en raison des courtes échéances.

La juste valeur du placement en actions dans Investissements Colabor inc. n'a pas été déterminée étant donné que ces actions n'ont pas de prix coté sur un marché actif.

La juste valeur de l'emprunt bancaire, des soldes de prix d'achat à payer et de la dette à long terme est équivalente à la valeur comptable. La juste valeur a été établie en actualisant les flux monétaires futurs à l'aide de taux dont la Société pourrait actuellement se prévaloir pour des passifs financiers ayant des conditions et des échéances similaires.

Groupe Colabor inc.

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2010 et 2009

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par action.)

23 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

La juste valeur de la composante passif des débetures a été établie à 59 735 000 \$ (48 250 000 \$ en 2009). Elle a été déterminée en actualisant les flux monétaires futurs au taux de 5,25 % pour les débetures échéant le 31 décembre 2011 et de 7,75 % pour celles échéant le 30 avril 2017 (7,75 % en 2009 pour les débetures échéant le 31 décembre 2011), taux dont la Société pourrait actuellement se prévaloir pour des débetures non convertibles ayant des conditions et des échéances similaires.

La Société n'a aucun instrument financier évalué à la juste valeur à ses bilans consolidés.

24 - GESTION DU CAPITAL

À l'égard de la gestion de son capital, l'objectif de la Société est de protéger ses actifs et sa capacité de rester en exploitation, tout en maximisant la croissance de ses activités et le rendement pour ses actionnaires. Tout comme en 2009, le capital de la Société est composé de l'emprunt bancaire, de la dette à long terme, des débetures et des capitaux propres. La Société adopte une philosophie prudente à l'égard de la protection de son bilan. Cet objectif est atteint grâce à une gestion prudente du capital généré par la croissance interne, à l'optimisation de l'utilisation du capital à moindre coût et à l'utilisation du capital lorsqu'il est nécessaire de financer des mesures de croissance.

La Société est assujettie à certaines clauses restrictives relativement à ses facilités de crédit, lesquelles comprennent un ratio d'endettement total portant intérêt (excluant les débetures) sur le BAIIA et un ratio de couverture d'intérêts.

Les exigences des institutions financières relativement à l'emprunt bancaire comprennent ce qui suit :

	Exigences	2010	2009
Dette totale portant intérêt (excluant les débetures) / BAIIA (a)	Maximum de 3,00:1,00	0,86	1,31
BAIIA / frais financiers (a)	Minimum de 3,50:1,00	5,96	6,83

(a) Ces ratios sont calculés sur une période de 12 mois consécutifs.

La Société a l'intention de maintenir une structure de capital flexible conforme aux objectifs énoncés ci-dessus, et ce, afin de pouvoir réagir efficacement aux variations de la conjoncture économique. Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure de capital, la Société peut acquérir des actions aux fins d'annulation dans le cadre d'offres publiques de rachat dans le cours normal des affaires (voir note 20), émettre de nouvelles actions, réunir des capitaux sous forme d'instruments de créances (garantis, non garantis, convertibles ou autres) ou refinancer la dette existante avec des instruments assortis d'autres caractéristiques.

Groupe Colabor inc.

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2010 et 2009

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par action.)

25 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

La Société est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement et de financement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société. La Société ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de taux d'intérêt

Les débetures et certains soldes de prix d'achat à payer portent intérêt à taux fixe et exposent donc la Société au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt. L'emprunt bancaire, la majeure partie de la dette à long terme et certains soldes de prix d'achat à payer portent intérêt à des taux variables et exposent donc la Société à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt. Les autres actifs et passifs financiers de la Société ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt. La Société n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt. La Société gère son exposition au risque de taux d'intérêt en favorisant une répartition adéquate entre les passifs financiers à taux fixe et les passifs financiers à taux variable.

L'analyse de sensibilité comprend les éléments qui portent intérêt à des taux variables et démontre qu'une variation de 1 % du taux préférentiel bancaire aurait eu une incidence de 301 000 \$ sur le bénéfice net en 2010 (494 000 \$ en 2009).

Risque de crédit

La valeur comptable au bilan des débiteurs, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel la Société est exposée.

Le risque de crédit de la Société provient principalement des comptes clients. Le risque de crédit lié aux comptes clients est généralement diversifié, exception faite d'un client qui représente 21 % des comptes clients au 31 décembre 2010 (22 % au 31 décembre 2009). La Société exige des garanties pour certains de ses clients. Au 31 décembre 2010, la Société détient des garanties pour 22 % des comptes clients (21 % au 31 décembre 2009). La politique de la Société consiste à soumettre chaque client à une procédure de vérification de son crédit.

Les comptes clients de la Société ont été examinés afin de détecter des indicateurs de moins-value. Il a été déterminé que certains comptes clients avaient subi une moins-value et, par conséquent, une provision a été comptabilisée. Les comptes clients ayant subi une moins-value correspondent à des clients éprouvant des difficultés financières.

Groupe Colabor inc.

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2010 et 2009

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par action.)

25 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS (suite)

Le classement chronologique des comptes clients se présente comme suit :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Courant	63 783	58 256
En souffrance depuis 1 à 60 jours	705	813
En souffrance depuis plus de 60 jours	831	2 164
	<u>65 319</u>	<u>61 233</u>
Provision pour créances douteuses liée aux comptes en souffrance	(970)	(1 619)
	<u><u>64 349</u></u>	<u><u>59 614</u></u>

Ce qui suit présente l'évolution de la provision pour créances douteuses qui a été constituée à l'égard des comptes clients :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Solde au début	1 619	660
Augmentation causée par l'acquisition d'une entreprise	146	
	<u>1 765</u>	<u>660</u>
Dépense de l'exercice	496	1 644
Radiation de sommes à recevoir	(1 291)	(685)
Solde à la fin	<u><u>970</u></u>	<u><u>1 619</u></u>

Risque de liquidité

La Société établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des sources de financement nécessaires, notamment par le biais de ses facilités de crédit, afin d'acquitter ses obligations. Compte tenu des sources de liquidités disponibles de la Société, la direction juge que le risque de liquidité est peu élevé.

Groupe Colabor inc.

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2010 et 2009

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par action.)

25 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS (suite)

Les flux de trésorerie contractuels non actualisés (incluant capital et intérêts) liés aux passifs financiers de la Société comportent les échéances suivantes :

	Échéance durant la prochaine année	Échéance 1 an à 5 ans	Échéance dans plus de 5 ans
	\$	\$	\$
Découvert bancaire	10 709		
Comptes fournisseurs et charges à payer	71 084		
Soldes de prix d'achat à payer	13 445	1 159	
Dividendes à payer	6 204		
Remises sur ventes à payer	14 283		
Dette à long terme	315		
Emprunt bancaire	24 345		
Déventures	18 116	11 400	53 800
	<u>158 501</u>	<u>12 559</u>	<u>53 800</u>

Au 31 décembre 2010, l'emprunt bancaire est présenté à court terme car la Société n'avait pas renouvelé l'entente existante venant à échéance le 28 avril 2011. La Société est en discussion avec ses prêteurs afin d'augmenter ses facilités de crédit et la direction estime pouvoir les renouveler pour une période de cinq ans avant le 28 avril 2011.

26 - AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Au 31 décembre 2010, la Société maintient un régime de retraite à prestations déterminées et contribue à des régimes collectifs.

La charge totale à l'égard des régimes collectifs est de 836 000 \$ (801 000 \$ en 2009).

Les paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs, qui sont constitués des cotisations de la Société au régime de retraite à prestations déterminées et aux régimes collectifs, se sont chiffrés à 1 272 000 \$ (928 000 \$ en 2009).

La Société évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année. La dernière évaluation actuarielle a été effectuée le 1^{er} décembre 2009. Le régime sera réévalué en date du 1^{er} décembre 2010 d'ici le 1^{er} septembre 2011.

Groupe Colabor inc.

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2010 et 2009

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par action.)

26 - AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Les informations relatives au régime de retraite à prestations déterminées se présentent comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées		
Solde au début	4 607	3 262
Cotisations des employés	91	99
Coût des services rendus	147	112
Intérêts débiteurs	265	239
Prestations versées	(79)	(96)
Perte actuarielle		991
Solde à la fin	5 031	4 607
Actifs du régime		
Juste valeur au début	3 705	3 167
Rendement réel	362	408
Cotisations de l'employeur	436	127
Cotisations des employés	91	99
Prestations versées	(79)	(96)
Juste valeur à la fin	4 515	3 705
Situation de capitalisation – déficit	(516)	(902)
Perte actuarielle nette non amortie (gain actuariel net non amorti)	(10)	115
Passif au titre des prestations d'avantages sociaux constituées	(526)	(787)
	2010	2009
	%	%
Composition des actifs du régime		
Titres de participation	56	57
Titres de créances	35	37
Biens immobiliers	4	4
Encaisse	5	2
	100	100

Groupe Colabor inc.

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2010 et 2009

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par action.)

26 - AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

La charge de retraite nette du régime à prestations déterminées se présente comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	147	112
Intérêts débiteurs	265	239
Rendement réel des actifs du régime	(362)	(408)
Perte actuarielle		991
Composantes du coût des avantages sociaux futurs avant ajustements visant à prendre en compte la nature à long terme de ce coût	50	934
Ajustements visant à prendre en compte la nature à long terme du coût des avantages sociaux futurs		
Écart entre le rendement prévu et le rendement réel des actifs du régime	126	214
Écart entre le montant de la perte constatée pour l'exercice et le montant réel de la perte sur l'obligation au titre des prestations constituées pour l'exercice		(974)
Coûts constatés au titre des prestations déterminées	176	174

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la Société sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	2010	2009
	%	%
Obligation au titre des prestations constituées aux 31 décembre		
Taux d'actualisation	5,50	5,85
Taux de croissance de la rémunération	3,20	3,20
Coût des prestations de l'exercice		
Taux d'actualisation	5,85	7,00
Taux de rendement prévu des actifs à long terme	6,00	6,00
Taux de croissance de la rémunération	3,20	3,20

27 - ENGAGEMENTS

La Société s'est engagée, en vertu de différents contrats de location et de services échéant jusqu'en août 2022, à verser des paiements minimaux de 93 845 000 \$, dont 27 842 000 \$ auprès d'Investissements Colabor Inc. L'obligation de la Société en vertu d'un des contrats de location est garantie par une lettre de garantie au montant de 2 028 000 \$.

Les paiements minimaux au titre des différents contrats de location et de services des cinq prochains exercices s'élèvent à 13 081 000 \$ en 2011, à 12 771 000 \$ en 2012, à 11 604 000 \$ en 2013, à 9 946 000 \$ en 2014 et à 8 719 000 \$ en 2015. Ces montants annuels incluent une somme de 2 627 000 \$ auprès d'Investissements Colabor Inc.

Groupe Colabor inc.

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2010 et 2009

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par action.)

28 - INFORMATIONS SECTORIELLES

La Société compte deux secteurs d'activités isolables : celui de la distribution à des distributeurs en alimentation (Segment Grossiste) et celui de la distribution aux entreprises de services alimentaires (Segment Distribution). Les frais du siège social ne sont pas répartis.

Les conventions comptables qui s'appliquent aux secteurs isolables sont les mêmes que celles décrites dans les conventions comptables. La Société évalue la performance selon le BAIIA et la participation sans contrôle.

				2010
	Segment Grossiste	Segment Distribution	Siège social	Total
	\$	\$	\$	\$
Ventes par segment	502 506	650 078		1 152 584
Ventes intersegments	(100 624)			(100 624)
Ventes	<u>401 882</u>	<u>650 078</u>	–	<u>1 051 960</u>
Bénéfice (perte) avant frais financiers, amortissements, impôts sur les bénéfices	21 483	20 086	(4 153)	37 416
Total de l'actif	124 528	276 955		401 483
Acquisitions				
Immobilisations	904	2 899		3 803
Actifs incorporels		10 153		10 153
Écarts d'acquisition		6 611		6 611
				2009
	Segment Grossiste	Segment Distribution	Siège social	Total
	\$	\$	\$	\$
Ventes par segment	512 092	767 485		1 279 577
Ventes intersegments	(97 096)			(97 096)
Ventes	<u>414 996</u>	<u>767 485</u>	–	<u>1 182 481</u>
Bénéfice (perte) avant frais financiers, amortissements, impôts sur les bénéfices et participation sans contrôle	23 152	23 488	(3 840)	42 800
Total de l'actif	127 425	258 787	–	386 212
Acquisitions				
Immobilisations	894	1 776	–	2 670
Écarts d'acquisition	–	2 743	–	2 743

Groupe Colabor inc.

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2010 et 2009

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par action.)

29 - BÉNÉFICE PAR ACTION

Le tableau ci-dessous présente le bénéfice de base et dilué par action :

	2010	2009
	\$	\$
Bénéfice		
Bénéfice net pour les fins du calcul du bénéfice de base par action	16 232	16 671
Bénéfice pour les fins du calcul du bénéfice dilué par action	16 232	19 775
Nombre d'actions		
Moyenne pondérée des actions utilisée pour le calcul du bénéfice de base par action (1)	21 471 521	16 243 665
Effet de dilution des débetures convertibles		4 785 854
Moyenne pondérée des actions utilisée pour le calcul du bénéfice dilué par action	21 471 521	21 029 519
Bénéfice de base par action	0,76 \$	1,03 \$
Bénéfice dilué par action	0,76 \$	0,94 \$

(1) La moyenne pondérée des actions exclut les actions acquises par la Société aux fins du RILT et du régime d'ALR.

Les actions hypothétiquement émises à la suite de la conversion des débetures convertibles, de l'exercice des options d'achat d'actions et de la libération des actions dans le cadre du RILT ainsi que du régime d'ALR n'ont pas été incluses dans le calcul du bénéfice net dilué par action en 2010 parce que l'incidence a un effet antidilutif.

30 - ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 28 février 2011, la Société a acquis toutes les actions en circulation de Les Pêcheries Norref Québec Inc. (ci-après « Norref »), le plus important importateur et distributeur de poissons et de fruits de mer frais au Québec et dans la région d'Ottawa. L'acquisition de Norref correspond parfaitement aux objectifs stratégiques de Colabor, qui consistent à élargir sa gamme de produits et sa clientèle.

Le montant de la transaction est d'environ 44 000 000 \$ et est sujet à certains ajustements post-clôture. La Société a financé l'acquisition des actions de Norref à même ses facilités de crédit existantes.